

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 3 avril 2023  
à 19 h 30.

**PRÉSENCES :** Madame Martine Verville, mairesse  
Madame Carolle Bouchard, conseillère  
Madame Josée Lavoie  
Monsieur Martial Gauthier, conseiller  
Madame Marlène Deschesnes, conseillère  
Monsieur Bruno Simard  
Monsieur Tony Paré

**ABSENCES:**

**ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

**ASSISTANCE :** Deux (2) personnes

---

**1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2023
- 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois de mars 2023
- 2.4. Liste des comptes du mois de mars 2023

**3. RÉOLUTIONS**

- 3.1. Constitution du Comité de démolition
- 3.2. Module de paie Aurora – PG Solutions
- 3.3. Approbation des recommandations du comité de développement porteur du milieu – 2eim appel de projets 2022-2023
- 3.4. Recommandation des projets au FRR – volet 4 et au fonds de vitalité
- 3.5. Recommandation des projets au fonds de vitalité
- 3.6. Avis de non-conformité – Contrat déneigement 2021-2024

**4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- 4.1. Tarification des services 2023

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**7. URBANISME**

**8. CORRESPONDANCE**

- 8.1. Demande de commandite – Gala mérites de la polyvalente de Normandin
- 8.2. Demande de participation – RMR, distribution de compost
- 8.3. Remerciement – FADOQ, club la bonne humeur

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

- 10.1. Soumission mise à niveau salle électrique et préparation cuisine, Chalet des loisirs
- 10.2. Demande de participation – Revue annuelle corps des cadets 1497 de Normandin
- 10.3. Demande de participation – Projet coin lecture, École Saint-Lucien
- 10.4. Budget révisé Régie GEANT – Urbanisme

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **MOT DE BIENVENUE**

À 19 h 30, la mairesse, madame Martine Verville, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. **ADMINISTRATION**

2.1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Lavoie,

706-04-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour avec les modifications apportées.

2.2. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

707-04-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'exempter la lecture et d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2023.

2.3. **APPROBATION DES SALAIRES POUR LE MOIS DE MARS 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Lavoie,

708-04-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte le dépôt du journal des salaires au montant de 12 220.70 \$ pour le mois de mars 2023.

2.4. **LISTE DES COMPTES ET DES DÉBOURSÉS DE MARS 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Martial Gauthier,

709-04-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant 76 548.47 \$ et par le fonds d'immobilisation pour un montant de 10 859.39 \$ pour un total des déboursés de 98 660.82 \$ pour le mois de mars 2023.

### 3. RÉSOLUTIONS

#### 3.1. CONSTITUTION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement numéro 281-2023 et les amendements numéro 282-2023, 283-2023 et 284-2023 associés relatif à la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de créer un comité de démolition en vertu de ce règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce règlement, ce comité doit être composé de trois membres du conseil municipal et d'un substitut;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner le président de ce comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Bruno Simard,

710-04-23

#### **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** le conseil municipal constitue le comité de démolition;

**QUE** madame Martine Verville, mairesse, ainsi que madame Carolle Bouchard, conseillère et monsieur Tony Paré, conseiller, soient et sont nommés à titre de membres du comité de démolition ayant droit de vote;

**QUE** monsieur Martial Gauthier, conseiller, soit et est nommée à titre de membre substitut du comité de démolition;

**QUE** le conseil municipal désigne madame Martine Verville, mairesse, à titre de présidente lors des séances du comité de démolition;

**QUE** ces nominations soient d'une durée d'un (1) an, et donc effectives à compter du 4 avril 2023, le tout conformément au règlement numéro 281-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

#### 3.2. MODULE DE PAIE AURORA – PG SOLUTIONS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines doit procéder à la mise à jour de son module de paie dans son logiciel comptable « PGMegaGest »,

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines est engagé dans un processus de révision contractuelle de ces taux liées aux licences et à l'entretien de son système comptable fourni par « PGSolutions »,

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marlène Deschesnes,

711-04-23

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'assure d'économies substantielles liées à la révision contractuelle de son contrat avant de procéder à la mise à jour de son module de paie,

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à la mise à jour de son module de paie actuel pour migrer vers le nouveau module « Aurora » de « PGSolutions » et approuve donc les frais professionnels de transition, de transfert de données, de configuration et de formations au montant de 3 750 \$.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines affecte cette somme imprévue au budget du surplus accumulé.

### 3.3. APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PORTEUR DU MILIEU – 2EIM APPEL DE PROJETS 2022 ET 2023

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Maria-Chapdelaine met à la disposition des municipalités rurales un montant de 8 000 \$ à titre de fonds participatif rural;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agente locale doit tenir une rencontre de priorisation avec les représentants du comité de développement porteur du milieu, dans le premier trimestre de l'année et que la priorisation des projets retenus doit être présentée et approuvée au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la seconde rencontre de priorisation **2022** a été réalisée le 13 mars 2023 en présence des membres du comité de développement porteur du milieu et que la liste des projets a été déposée au conseil municipal;

2022

Nom du projet	Organisme demandeur	Somme demandée
Planification stratégique	Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	1620 \$
Party de sucre	FADOQ	703 \$
Achat de fil	Cercle des fermières	946 \$
Animation les Suzanneries	Biblio	325 \$
Achat de livres	Biblio	571 \$
	Total	4 165 \$
	Déjà engagé (1 <sup>er</sup> appel de projets)	3 835 \$
	<b>G. Total</b>	<b>8 000 \$</b>

2023

Nom du projet	Organisme demandeur	Somme demandée
Système multimédia	Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	2 132 \$
Espace citoyen	Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	3 855 \$
	<b>Total</b>	<b>5 987 \$</b>
	<i>Non-engagé</i>	2 013 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marlène Deschesnes,

712-04-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines confirme avoir pris connaissance des projets ayant été priorisés par le comité de développement porteur du milieu pour **2022 et 2023** et approuve la répartition qui nous est présentée pour un montant total, incluant les projets acceptés lors du 1<sup>er</sup> appel de projet de 8 000 \$ pour 2022 et 5 987 \$ pour 2023.

### 3.4. RECOMMANDATION DES PROJETS AU FRR – VOLET 4

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines connaît un vieillissement de sa population;

**CONSIDÉRANT** que de plus en plus de personnes âgées vivent seules sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'un service de cuisine collective s'adresse tant aux jeunes familles, qu'aux aînés et qu'aux ménages à faible revenus;

**CONSIDÉRANT** qu'une cuisine collective s'inscrit dans les plans d'actions de la planification stratégique de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines et de la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi que de la politique Famille et aînés (MADA);

**CONSIDÉRANT** que le projet améliorera significativement la qualité de vie de la population par sa lutte contre l'isolement et la pauvreté, tout en favorisant les saines habitudes de vie en offrant des menus équilibrés;

713-04-23

**IL EST PROPOSÉ PAR** Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines dépose le projet de cuisine collective au « fonds des régions et de la ruralité, volet 4 » à la MRC de Maria-Chapdelaine;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte de financer ces projets à hauteur de sa participation minimale applicable.

### **3.5. RECOMMANDATION DES PROJETS AU FONDS DE VITALITÉ**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite être davantage attractive auprès des jeunes familles en offrant un service de camp de jour estival,

**CONSIDÉRANT** que l'offre de service de camp de jour est un service maintenant essentiel pour les parents de jeunes enfants,

**CONSIDÉRANT** le succès important du camp de jour dans ces deux premières années d'opération auprès des citoyens de Saint-Edmond-les-Plaines,

**CONSIDÉRANT** le financement précaire de ce service primordial,

**CONSIDÉRANT** les retombés économiques positives auprès des jeunes de la municipalité des Saint-Edmond-les-Plaines via les emplois étudiants créés par la tenue du camp de jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR** Josée Lavoie,

714-04-23

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines dépose le projet de camp de jour, édition 2023, au « fonds de vitalité » et au « fonds des régions et de la ruralité, volet 4 » à la MRC de Maria-Chapdelaine;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte de financer ces projets à hauteur de sa participation minimale applicable.

### **3.6. AVIS DE NON-CONFORMITÉ – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2021-2024**

**CONSIDÉRANT** que la direction de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a avertie verbalement l'entreprise « Fernand Boilard Inc » le 30 mars 2023 pour des manquements à son contrat de déneigement,

**CONSIDÉRANT** que le cahier des charges pour l'entretien des chemins pour la saison hivernale stipule que;

- Les opérations de déneigement doivent démarrer dès le début de chaque chute de neige et fonctionner sans interruption tant qu'il neige
- L'entrepreneur doit porter une attention particulière aux endroits touchés par le vent afin d'éviter les accumulations et la formation de congères
- L'entrepreneur doit sabler convenablement les voies de circulation afin d'assurer une circulation sécuritaire

**IL EST PROPOSÉ PAR** Martial Gauthier,

715-04-23

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines un premier avis de non-conformité pour la saison 2022-2023 à l'entreprise Fernand Boilard Inc pour les manquements observés le 30 mars 2023.

## **4 RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT**

### **4.1. TARIFICATION DES SERVICES 2023**

#### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT – 285-2023 – TARIFICATION DES SERVICES 2023**

Marlène Deschesnes **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet d'établir les tarifications des services pour l'année 2023.

Un projet de règlement est déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion.

**PROJET DE RÈGLEMENT – 285-2023 – TARIFICATION DES SERVICES 2023**

**ATTENDU QU'**un AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines le 3 avril 2023

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut, par règlement, prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité fixe par le présent règlement la tarification de certains services;

716-04-23

**POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR** Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le projet de règlement numéro 285-2023 – Tarification des services 2023, soit et est adopté, et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit ;

## Tarification des services pour 2023

Annexe 1 - Administration			
Service	Tarif	Taxes	Notes
Photocopie en noir et blanc Photocopie couleur	0.42 \$ / page	Incluses	Réf. Note 1 Gratuit pour les organismes qui fournissent leurs feuilles.
Feuille laminée	2 \$	Incluses	
Enveloppe petite Enveloppe grande	0.25 \$ 0.35 \$	Incluses	
Télécopieur	1 \$ sans frais 2 \$ interurbain	Incluse	Maximum 2 pages, 0.50\$ page supplémentaire chacune. Gratuit pour les organismes.
Chèque non compensé (sans provision et arrêt de paiement)	40 \$	Exonéré	
Recherche, demande d'accès à l'information	0 \$	N/A	
Plan de la matrice graphique	4,10 \$ / feuille		
Compte de taxes foncières	6 \$	Exonéré	Gratuit si transmis par courriel.

<b>Annexe 1 – Administration (suite)</b>			
<b>Services</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Taxes</b>	<b>Notes</b>
Confirmation de taxes foncières	20 \$ / dossier	Exonéré	Au besoin, facturation mensuelle pour les institutions et/ou notaires.
Épinglette de la Municipalité	5 \$ + frais de poste	Incluses	
Livre du 75 <sup>e</sup>	30 \$	Inclus TPS seulement	
Bottin téléphonique Saint-Edmond-les-Plaines	5\$	Incluses	

**Note 1 :** Tarif établi en vertu du règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, r.3) en vigueur.

<b>Annexe 2 - Évaluation et taxation</b>			
<b>Services</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Taxes</b>	<b>Notes</b>
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 100 000 \$	40 \$	Exonéré	

<b>Annexe 2 - Évaluation et taxation (suite)</b>			
<b>Services</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Taxes</b>	<b>Notes</b>
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 100 000 \$ et inférieure ou égale à 249 999 \$	60 \$	Exonéré	

Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 250 000 \$ et inférieure ou égale à 499 999 \$	75 \$	Exonéré	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 999 999 \$	150 \$	Exonéré	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 1 000 000 \$ et inférieure ou égale à 1 999 999 \$	300 \$	Exonéré	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 4 999 999 \$	500 \$	Exonéré	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$	1000 \$	Exonéré	

**Annexe 3 - Finances**

<b>Services</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Taxes</b>	<b>Notes</b>
Rapport financier (MAMH)	3,45 \$	Incluses	Réf. Note 1

Rapport sur les prévisions budgétaires (MAMH)	3,30 \$	Incluses	Réf. Note 1
Rapport sur les indicateurs de gestion (MAMH)	3,30 \$	Incluses	Réf. Note 1

<b>Annexe 4 – Direction générale et greffe</b>			
<b>Services</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Taxes</b>	<b>Notes</b>
Assermentation ou affirmation solennelle	5 \$/ serment	Incluses	
Certification d'une copie	5 \$/ serment	Incluses	
Copie d'un règlement municipal	0.42 \$/ page	Incluses	Réf. Note 1 - Ne pouvant excéder la somme de 35 \$
Liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$/ nom	Exonéré	Réf. Note 1
Frais d'expédition de l'avis initial lors de non-paiement de taxes	25 \$/ matricule	Exonéré	
Frais de vente pour non-paiement des taxes après l'expédition de l'avis initial. Ces frais comprendront notamment, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les taxes municipales, les intérêts et les pénalités impayés;</li> <li>▪ les taxes scolaires et les intérêts impayés;</li> <li>▪ les frais de publication de l'avis dans le journal;</li> <li>▪ les frais reliés à l'avis expédié par courrier recommandé;</li> <li>▪ les frais de recherche de titre de propriété;</li> </ul>	Coût réel	N/A	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les frais d'inscription au bureau de la publicité des droits;</li> <li>▪ les frais de radiation au bureau de la publicité des droits;</li> <li>▪ les frais du bureau de la publicité des droits pour la préparation de l'état de collocation;</li> <li>▪ les droits et honoraires au ministre des Finances du Québec, représentant 3 % du prix de la vente.</li> </ul>			
Certificat d'adjudication à l'adjudicataire dans le cadre de la vente pour non-paiement des taxes en vertu de l'article 531 de la Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., c. C-19)	Coût réel	Exonéré	Tarif établi en vertu de la Tarification des produits et services du registre foncier du cadastre en vigueur.

<b>Annexe 5 – Sécurité publique</b>			
<b>Services</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Taxes</b>	<b>Notes</b>
Licence de chien	35 \$	Exonéré	
Chenil	125 \$	Exonéré	

<b>Annexe 6 – Travaux publics</b>			
<b>Services</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Taxes</b>	<b>Notes</b>
Fermer ou ouvrir l'entrée d'eau	20\$ Coût réel	Exonéré	Sur les heures régulières En dehors des heures régulières

<b>Annexe 7 – Location de salle</b>			
<b>Location de salle Chalet des loisirs</b>			
Particulier / entreprise	250 \$ (ménage inclus)		
Organisme	225 \$ (ménage inclus)		
Plusieurs jours	300 \$/ semaine + 50 \$/ jours		
Décès	150 \$ (ménage inclus)		
Cuisine	25 \$		
<b>Location de salle Rendez-vous Sportif</b>			
Particulier / entreprise / organisme	150 \$ (ménage inclus)		
<b>Location de salle FADOQ</b>			
Particulier / entreprise / organisme	150 \$ (ménage inclus)		
Location de chaise	1 \$/ chacune		
Location de table pliante	5 \$/ chacune		

**Annexe 8 – Camp de jour**

<b>Camp de jour</b> Résidant Non-résidant	60 \$/ semaine 70 \$/ semaine		Des tarifs réduits peuvent s'appliquer pour l'inscription de plus d'un enfant d'une même famille.
---	----------------------------------	--	---

**Annexe 9 – Terrain de camping**

30 ampères, 3 services 30 ampères, 2 services 20 ampères, 3 services Tente Saisonnier	36.75 \$ 31.50 \$ 31.50 \$ 23.50 \$ 825 \$	Taxes et frais de réservation en sus	
---	--	--	--

5 **RESSOURCES HUMAINES**

6 **LOISIRS ET CULTURE**

7 **URBANISME**

8 **CORRESPONDANCE**

8.1 **DEMANDE DE COMMANDITE – GALA MÉRITAS DE LA POLYVALENTE DE NORMANDIN**

717-04-23

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'appuyer la demande de commandite de la polyvalente de Normandin pour le « gala méritas » 2023 et de verser le montant suggéré de 180 \$

Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget opérationnel (budget de fonctionnement), au poste budgétaire 02 11000 970

\_\_\_\_\_  
Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

8.2 **DEMANDE DE PARTICIPATION – RMR, DISTRIBUTION DE COMPOST**

718-04-23

**IL EST PROPOSÉ PAR** Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE** signifier à la RMR du Lac Saint-Jean l'intérêt de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines à participer gratuitement à la semaine de distribution de compost de la RMR.

9 **RAPPORT DES COMITÉS**

9.1 **SUIVI DU CONSEIL**

Mme Marlène Deschesnes a participé à une réunion du comité d'embellissement de Saint-Edmond-les-Plaines.

10 **AFFAIRES NOUVELLES**

10.1 **SOUMISSION MISE À NIVEAU SALLE ÉLECTRIQUE ET PRÉPARATION CUISINE – CHALET DES LOISIRS**

719-04-23

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de cuisine collective pour la salle « Chalet des loisirs » et les travaux préparatoires nécessaires,

**CONSIDÉRANT** que l'assureur de la Municipalité a signalé à son rapport d'inspection les travaux de mise à niveau de la salle électrique nécessaires,

**CONSIDÉRANT** que ces travaux seront financés via le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM),

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte la soumission No. 237 de « Bois concept Martel » en lien avec la mise à niveau de la salle électrique et la préparation de la cuisine pour l'installation des nouveau modules et armoires pour un montant de 4 950.00 \$, taxes applicables en sus.

#### **10.2 DEMANDE DE PARTICIPATION – REVUE ANNUELLE DU CORPS DES CADETS 1497 DE NORMANDIN**

Le corps de cadets 1497 de Normandin invite les membres du Conseil à venir assister à la dernière parade officielle de l'année et à la remise de récompenses s'y rattachant le samedi 6 mai 2023 à 13 hrs.

#### **10.3 DEMANDE DE PARTICIPATION – PROJET « COIN LECTURE » ÉCOLE ST-LUCIEN**

La demande d'Abigaëlle Pelletier et Léana Bélanger, élèves de l'école Saint-Lucien, ont présentés un projet de « coin lecture » à Madame Martine Verville, mairesse. Leur demande a été redirigé vers le « comité forêt habitée de Saint-Edmond-les-Plaines ».

#### **10.4 BUDGET RÉVISÉ RÉGIE GEANT - URBANISME**

**CONSIDÉRANT** en vertu de l'article 605 du Code municipal, la régie peut, en cours d'exercice, dresser tout budget supplémentaire qu'elle juge nécessaire,

**CONSIDÉRANT** de nouveaux services rendus pour la Division – Urbanisme & Environnement sont implantés au cours de l'année 2023,

**CONSIDÉRANT** la Régie a revu son budget pour la Division – Urbanisme & Environnement,

720-04-23

**IL EST PROPOSÉ PAR** Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte le budget révisé 2023 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 1 711 775 \$;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte, par cette résolution, une modification des quotes-parts en Urbanisme & Environnement de 2 633.35 \$ pour l'année 2023.

#### Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget opérationnel (budget de fonctionnement), au poste budgétaire 02 13004 951

\_\_\_\_\_  
Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

#### **11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions ont été posés et ont été répondus.

#### **12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

721-04-23

**IL EST PROPOSÉ PAR** Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la présente assemblée soit et est levée à 20 :37 hrs.

\_\_\_\_\_  
Martine Verville  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Alexandre Pigeon  
Directeur général, greffier-trésorier

« Je, Martine Verville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».